

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FEVRIER 2021**

Présents : BARBUT René, BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CAELLES Joris, CHALMETON Francis, CHAPON Christian, CHAVIGNEAU Marie-Bérangère, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GOURET Coralie, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MATHIS Christine, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Elisabeth, NAAMAR Aziz, ROLDO Marjorie, SCHWARTZ Liliane, VACHER Jean-Serge

Pouvoirs : BORDJI Djamel à BARBUT René

Absent : VACHER Cyril

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Il demande au préalable le rajout de 2 délibérations rendues nécessaires entre la date de convocation et ce jour concernant 2 acquisitions.

Présence de Mr POULAIN et de Mr GONZALES, correspondant Midi Libre.

Christine MATHIS sera la secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2020

Vote : adopté à l'unanimité

Délibération n° 001/2021 entérinant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Les Salles du Gardon et son annexe :

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du PLU a débuté en 2004.

En 2018, le dossier a été repris par le Cabinet Poulain Urbanisme Conseil.

Le PLU a été arrêté le 05 Juillet 2019, a fait l'objet d'avis favorables assorti de recommandations.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 14/10/2019 au 15/11/2019. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le dossier avec quelques modifications à apporter. Celles-ci ont été présentées aux personnes associées à savoir aux services de l'Etat, du Conseil Départemental, d'Alès Agglomération et du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes le 14/12/2020.

Monsieur le Maire propose de voter la délibération, et l'assemblée délibérante donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de tous documents y afférents.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Le PLU entrera en vigueur dans les 2 prochains mois.
Les 2 délibérations suivantes font partie intégrante du PLU.

Délibération n° 002/2021 instituant le droit de préemption urbain sur la Commune de Les Salles du Gardon (cartographie annexée) :

Ce droit permet à une commune de se porter acquéreuse de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acquéreur privé, et d'aménager son territoire en fonction de ses besoins, mais la commune doit justifier de son choix par un projet d'utilité publique.

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 003/2021 instaurant la Déclaration Préalable (DP) pour l'édification de clôtures sur la Commune de Les Salles du Gardon :

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande préalable doit être faite afin d'édifier une clôture, sachant qu'en zone inondable, elles doivent être de 20 cm de haut selon le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), et de 80 cm de haut pour les parcelles non inondables, ceci afin de créer une harmonie et une uniformité.

Afin de répondre à Mr DELPUECH, cette DP fera l'objet d'un article pour sensibiliser les citoyens.

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

L'assemblée délibérante remercie Mr POULAIN qui quitte la séance.

Délibération n° 004/2021 : Engagement du quart des crédits ouverts au BP 2020 pour liquider les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du BP :

Monsieur le Maire rappelle que le vote du Budget Investissement a lieu en Mars, et que la Loi autorise une commune à engager 25% du Budget Investissement par rapport aux dépenses d'investissement réalisées en 2020. Cette somme, d'une valeur de 188 649.82€ permettra de payer les travaux d'investissement d'ici le vote du budget primitif 2021.

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 005/2021 entérinant le plan de financement de la mise en place d'un préau attenant à un bâtiment communal :

Pour rappel, l'Agglomération d'Alès va restituer 500 000€ à partager entre les différentes communes.

Toute commune peut faire un projet qui sera financé à 49,99% par l'Agglo et 50,01% à charge de la commune.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de créer un abri pour les élèves afin de les protéger des intempéries. Sera réalisée une structure ouverte soutenue par 4 poteaux en acier pour un montant de 21 000€ HT, soit 10 498€ HT à charge de la commune.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 006/2021 entérinant le plan de financement du projet de goudronnage de voiries communales suite à l'enfouissement des réseaux secs et humides (subvention de l'Etat et Fonds de Concours) :

1ère tranche terminée Rue du 11 Novembre, Orange doit enfouir ses câbles.

La Réal va vérifier le réseau d'eau avant le goudronnage.

Montant des travaux prévoyant un axe de ceinture Rue du 11 11 19 18 et rue de la Paine : 148 399€

Plan prévisionnel financement :

Etat	40% = 59 400€
Agglo	29.99% = 44 549€
Commune	30.01% = 44 450€

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 007/2021 entérinant le plan de financement du projet de démolition d'un bâti insalubre et d'un aménagement paysagé en bordure de la RN 106 (subvention de l'Etat et Fonds de Concours) :

Monsieur le Maire rappelle les faits : cette maison située sur la RN 106 appartient à Mme MIDONE, en son nom propre, mise sous tutelle et placée en maison de retraite. La vente a été ordonnée par le juge des tutelles. La commune veut racheter cette maison mise en péril et mise en sécurité pour le prix de 22 000€ hors frais notariés afin de la raser. Un devis de 15 000€ HT pour démolition a été fait par l'entreprise JOUVERT. Mais le fils et l'époux s'opposent à cette vente, justifiant y vivre mais ne pouvant joindre de justificatif de domicile. Cette délibération est donc ajournée en attendant une décision de justice.

Délibération n° 008/2021 permettant à Mr le Maire de signer les conventions avec Alès Agglo (SIG, ADS ...) :

L'assemblée délibérante doit donner pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces utiles concernant les conventions avec Alès Agglo.
Pour info, la compétence Education est récupérée par la commune.

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 009/2021 concernant l'adoption et la transmission du Projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglo (mandature 2020-2026) :

Cette délibération est un avis de consultation. Ce Pacte de Gouvernance a pour but de régler les rapports des communes (72 communes au sein d'AA - 130 000 habitants) avec l'Agglo (27 compétences).

Vote : 21
Pour : 19
Contre : 2
Abstention : 0
Adopté à la majorité

Délibération n° 010/2021 : Motion de soutien au Collectif des usagers des Transports du Haut Allier et du Collectif OUI au train de nuit :

Voeu pour dire OUI au retour du train de nuit ligne Nîmes - Clermont-Ferrand - Paris, ce qui implique la régénération de la ligne et des travaux.

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 011/2021 concernant une maison au Mas Souverain :

La commune se porte acquéreuse d'une maison située au 1, Impasse Mas Souverain, d'une superficie de 157 m², inhabitée depuis 30 ans, insalubre, afin de la démolir et faire un parking.

Coût de l'acquisition : 15 000€ hors frais notariés

Vote : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 012/2021 concernant une parcelle Rue 11 du Novembre :

La commune se porte acquéreuse d'un terrain de 250 m² situé à côté de l'Eglise afin de faire un parking. Le compromis de vente est signé.

Coût de l'acquisition : 20 000€ hors frais notariés.

Vote : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Mr DELPUECH : problème de la station d'épuration obsolète

Mr BRIOUDES : L'Agglo monte régulièrement. Un Bureau d'Etude est sollicité en vue de faire une nouvelle station côté Humphry Davy. Actuellement le Préfet menace de ne plus délivrer de permis de construire si ce problème n'est pas réglé.

Mr DELPUECH : flyer rose distribué "par la Mairie" concernant le compteur Linky

Mr BRIOUDES : ce n'est pas la Mairie qui en est à l'origine, contrairement à ce que les citoyens pensaient.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h30.

Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon

Le 24 Février 2021

Visa de Monsieur le Maire,
Georges BRIOUDES

